

# Qu'est ce que l'assainissement non collectif

**Chaque jour, vous utilisez de l'eau pour la vaisselle, la douche, la lessive, les WC... ce sont les eaux usées domestiques.**

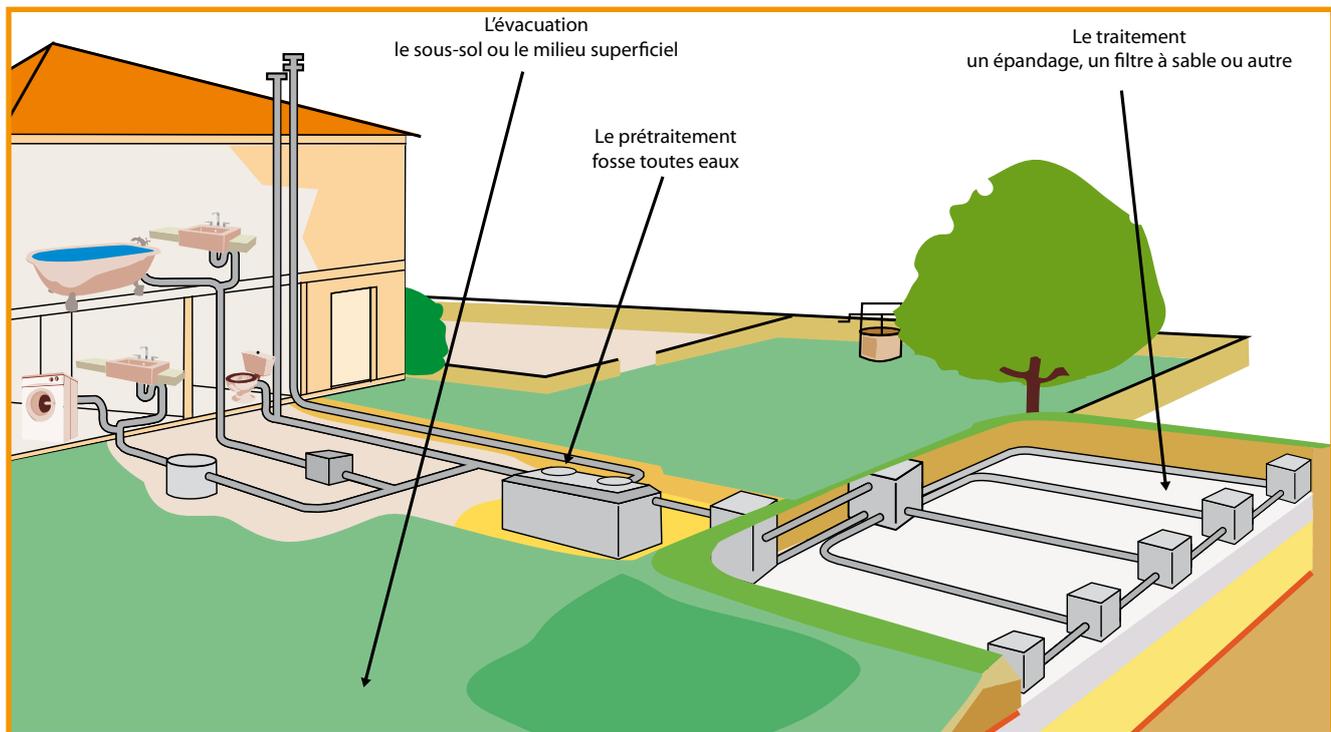
**Pour information, la consommation journalière d'une personne est d'environ 71 litres d'eau domestique en moyenne : c'est-à-dire qu'une famille de 4 personnes rejette pour son usage quotidien près de 103 m<sup>3</sup> d'eau par an !!! D'où l'importance de réaliser des économies d'eau au quotidien, mais aussi de rejeter une eau moins polluante pour le milieu.**

**Il existe deux modalités pour assainir cette eau :**

- 1. L'assainissement collectif**, c'est-à-dire un réseau public qui concentre les eaux usées sur un site de traitement, communément appelé «tout à l'égout»
- 2. L'assainissement non collectif**, il s'agit d'une installation privée liée à une habitation ou un groupe d'habitation qui doit être capable de traiter les eaux usées.

Toutes les communes ont défini un zonage d'assainissement collectif et non collectif, déterminé en fonction de critères technico-financiers.

Il faut savoir qu'un assainissement collectif public coûte excessivement cher (Le coût moyen d'un réseau se situe entre 150 € et 200 € par mètre linéaire de réseau), il ne peut concerner que des zones densément peuplées.



Pour des zones moins densément peuplées, l'assainissement non collectif devient donc plus judicieux. Les systèmes d'assainissement non collectif sont toujours constitués de plusieurs parties : le prétraitement, le traitement, l'exutoire.

Evidemment, selon l'ancienneté de votre habitation, l'installation peut être composée de manière différente (fosse septique, bac dégraisseur, filtre à pouzzolane et épandage), cela n'a pas de réelle importance. L'installation doit comporter ces étapes, bien dimensionnées et être surtout en bon état de fonctionnement.



# Qu'est ce que l'assainissement non collectif

## Pourquoi et comment un assainissement non collectif

Lorsqu'une habitation n'est pas desservie par un réseau d'égout, celle-ci doit être dotée d'un système de traitement des eaux usées domestiques disposé sur la parcelle : c'est l'assainissement non collectif (appelé également assainissement autonome ou individuel).

L'objectif de l'assainissement est d'assurer l'évacuation des effluents (salubrité), tout en protégeant l'environnement (nappe aquifère, cours d'eau, voisins...).

Depuis la loi sur l'eau de 1992, l'assainissement non collectif constitue une alternative à part entière au tout à l'égout.

### Principaux postes d'une filière ANC, conforme à la norme DUT 64-1

**La collecte :** Elle ne concerne que les eaux usées domestiques. Les eaux pluviales doivent être évacuées séparément.

**La ventilation :** Un système de ventilation (obligatoire) permettant d'évacuer les gaz de fermentation produits dans la fosse toutes eaux. Les micro-stations n'en ont pas besoin.

**Le prétraitement :** Il doit être réalisée dans une fosse étanche qui assure la décantation des matières en suspension dans les eaux collectées (sables par exemple), la rétention des flottants, ainsi qu'une première dégradation (liquéfaction sous l'action des micro-organismes). Cette fosse qui reçoit toute les eaux usées de la maison est appelée « fosse toutes eaux ». Pour fonctionner correctement, il est nécessaire d'apporter de l'oxygène aux micro-organismes, donc de ventiler la fosse (apport de l'oxygène de l'air).

Cette étape constitue donc en une préparation des eaux usées pour l'étape du traitement (mise en compatibilité des eaux avec le traitement).

**Le traitement :** L'élimination de la pollution est obtenue par dégradation biochimique des eaux par passage dans un « réacteur naturel » constitué par un sol naturel ou reconstitué (massif de sable), grâce à l'action des micro-organismes qui y sont naturellement présents. Chaque grain de sol est colonisé sur toute sa surface par les bactéries, ce qui permet d'obtenir une surface de contact entre les micro-organismes et les matières, très importante, et donc un dispositif efficace.

De la même façon, pour fonctionner correctement, il est nécessaire d'apporter de l'oxygène aux micro-organismes. Cet apport est assuré par la perméabilité du sol.

Différents dispositifs sont possibles en fonction des contraintes (type de sol, surface disponible...).

**L'évacuation :** Une fois que les eaux sont dépolluées, il est le plus souvent nécessaire de s'en débarrasser. La solution la plus simple consiste à les infiltrer à partir du dispositif d'épandage qui assure la dépollution. Parfois le sol ne permet pas une bonne infiltration.



# Qu'est ce que l'assainissement non collectif

## Pourquoi et comment un assainissement non collectif

Il est alors nécessaire de recourir à d'autre dispositif comme le puits d'infiltration, ou encore le rejet dans un cours.

A noter que la dispersion par puits d'infiltration nécessite l'obtention d'une dérogation.

Il existe d'autres dispositifs d'assainissement comme les micros stations ou encore l'épandage sur des structures préfabriquées, qui permettent d'apporter une solution là où la filière normale ne peut être mise en œuvre (surface disponible trop faible, par exemple). Ces dispositifs sont dérogatifs, ils doivent donc faire l'objet d'un accord de l'autorité administrative en charge de cette problématique.

### Le système d'assainissement.

Afin d'obtenir une efficacité optimale de son assainissement, il impose aux usagers d'observer quelques règles.

Tout d'abord le dispositif doit être réalisé conformément à la norme DUT 64-1. Il est pour cela recommandé de faire réaliser une étude spécifique (appelée étude à la parcelle), donc la fonction est d'identifier les données à prendre en compte (type de sol, engorgement de sols, contraintes spécifiques comme la présence de captage d'eau, la topographie, la forme de la parcelle, les distances à respecter, l'importance du dispositif à concevoir...), de définir le type de dispositif adapté, et de proposer une solution de dimensionnement et d'implantation.

Il faut également :

- Maintenir les ouvrages en dehors de toute zone de circulation ou de stationnement de véhicule, des zones de cultures ou de stockages de charges lourdes,
- Éloigner tout arbre et plantation des dispositifs d'assainissement,
- Maintenir perméable à l'air et à l'eau la surface de ces dispositifs (notamment en s'abstenant de toute construction ou revêtement étanche au-dessus des ouvrages),
- Conserver en permanence une accessibilité totale des ouvrages et aux regards,
- S'assurer que les eaux pluviales ne se concentrent sur le dispositif d'épandage,
- Éviter d'envoyer des produits chimiques (solvants, peintures ...),
- Éviter d'envoyer des médicaments (risques de destruction de la flore bactérienne),
- Assurer régulièrement les opérations d'entretien.